

Zoom sur :

**Principaux points à noter :**

- ❖ Le Royaume-Uni et l’Autriche maintiennent le Portugal hors de la liste des pays exemptés de quarantaine
- ❖ Le Ministre des Affaires Etrangères a critiqué le « *manque de cohérence* » de certains pays de l’UE concernant les restrictions à la libre circulation des personnes
- ❖ Les 19 quartiers du Grand Lisbonne sortent de l’état de calamité
- ❖ De nouvelles mesures de chômage partiel (« *lay off* ») entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> août
- ❖ Le Gouvernement a clarifié les règles relatives à la gestion des aéroports et aux flux de passagers
- ❖ L’application de suivi « *Stayaway Covid* » devrait être disponible en août
- ❖ Les mesures de soutien au secteur vitivinicole vont atteindre 18 M€
- ❖ Le Gouvernement annonce le lancement d’une ligne de crédit destinée aux entreprises de l’Economie Sociale et Solidaire
- ❖ Le Gouvernement prévoit la création d’un tarif social pour les abonnements à internet

## SITUATION ET MESURES ECONOMIQUES AU PORTUGAL

- **Le Royaume-Uni et l’Autriche maintiennent le Portugal hors de la liste des pays exemptés de quarantaine**

Le Gouvernement britannique a annoncé le 24 juillet qu’il maintenait le Portugal hors de la liste des pays exemptés de quarantaine. Le Ministre des Affaires étrangères, Augusto Santos Silva, a indiqué qu’il regrettait « *que cette décision ait été prise, en fait, sans fondement* », et a précisé : « *nous avons eu les rencontres indispensables et échangé les informations indispensables et, à partir du moment où les autorités britanniques nous ont finalement expliqué quels étaient les cinq critères qu’elles considéraient pour prendre ces décisions, nous avons démontré que par rapport à l’ensemble de ces critères, la situation épidémiologique portugaise était très positive* ». La capacité de test, le taux de létalité, le taux de reproduction, la capacité de réponse du système de national de santé et le nombre de cas pour 100 000 habitants sont les cinq critères utilisés par les autorités britanniques pour prendre leur décision.

L’Autriche maintient également le Portugal parmi les pays faisant l’objet de restrictions pour les déplacements internationaux. Le Portugal figure en effet sur une liste de quatre pays de l’Union européenne, avec la Suède, la Roumanie et la Bulgarie, que l’Autriche considère comme étant les plus exposés à la pandémie, de sorte que les voyageurs en provenance de ces pays doivent, à partir du 27 juillet, pour entrer en Autriche, présenter un test de covid-19 négatif effectué moins de 72 heures auparavant ou en faire un dans les 48 heures de leur arrivée et rester en quarantaine en attendant le résultat.

- **Le Ministre des Affaires Etrangères a critiqué le « manque de cohérence » de certains pays de l'UE concernant les restrictions à la libre circulation**

Le Ministre des Affaires Etrangères, Augusto Santos Silva, a critiqué le « *manque de cohérence* » de certains pays de l'UE concernant les restrictions à l'entrée des citoyens en provenance Portugal, espérant que la libre circulation sera rétablie « *dans les prochaines semaines* ». Le Ministre dit aussi « *regretter que plusieurs États membres ne fassent pas preuve de clarté, mais créent au contraire la confusion en n'appliquant pas l'orientation générale définie par les ministres de l'intérieur européens, à savoir la réouverture des frontières intérieures et la mise en œuvre intégrale de la libre circulation dans l'espace Schengen à partir de fin juin* ». A. Santos Silva a notamment demandé que la Belgique retire l'Algarve et l'Alentejo des zones à risques et a contacté son homologue belge à cette fin ; par la suite, l'Alentejo est passé de la *zone orange* à la *zone verte*.

Dans un entretien avec l'agence *Lusa* publié dimanche 26 juillet, le commissaire européen à la justice, Didier Reynders, a garanti que la Commission européenne allait surveiller les restrictions à la libre circulation dans l'UE en raison du covid-19 pour assurer « *l'égalité de traitement* » entre les États membres, admettant que le Portugal était l'un des plus touché par les « *listes rouges* ».

« *Les restrictions doivent être nécessaires et proportionnées* », ainsi que fondées « *sur une approche scientifique, une analyse scientifique et sur la situation épidémiologique* », a souligné le commissaire européen à la justice. La Commission européenne « *continuera à discuter avec les États membres* », garantissant que, « *si nécessaire, elle agira si elle comprend qu'une certaine mesure n'est ni nécessaire ni proportionnée* ».

- **Les 19 quartiers du Grand Lisbonne sortent de l'état de calamité**

Ces zones rejoignent le reste de l'Aire métropolitaine de Lisbonne placée en état de contingence et doivent désormais y appliquer les mêmes règles comme par exemple la fermeture des établissements commerciaux à 20 heures. En revanche, ce changement de statut implique que les marchés peuvent rouvrir avec l'autorisation des autorités locales et après avis de la direction générale de la santé. Aussi, les rassemblements de dix personnes sont désormais autorisés (contre 5 jusqu'à présent).

- **De nouvelles mesures de chômage partiel entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> août**

À partir du 1<sup>er</sup> août, l'État continuera de soutenir toutes les entreprises ayant subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 40 %. Une aide supplémentaire sera accordée si cette baisse est égale ou supérieure à 75 %. Ces mesures font partie du « *soutien extraordinaire à la reprise progressive* », approuvé lundi 27 juillet par le Gouvernement.

Contrairement au régime actuel, il y aura désormais une distinction dans le soutien public entre les heures travaillées et les heures non travaillées. Les entreprises dont la perte de revenus est égale ou supérieure à 75 % verront la sécurité sociale payer 35 % des heures travaillées, en plus de la contribution de 70 % sur les deux tiers des heures non travaillées (en août et septembre) ou sur 80 % des heures non travaillées (entre octobre et décembre). Cette aide supplémentaire pourra être demandée à partir de septembre, avec un effet rétroactif pour le mois d'août.

- **Le Gouvernement a clarifié les règles relatives à la gestion des aéroports et aux flux de passagers**

Le Gouvernement a clarifié, mardi 14 juillet, les règles relatives à la gestion des aéroports et aux flux de passagers, et a établi un régime de sanctions en cas de non-respect de ces règles. Le communiqué prévoit « *l'obligation pour les passagers de vols en provenance de pays considérés comme présentant un risque*

*épidémiologique de présenter, au moment du départ, la preuve qu'ils ont été soumis à un test de dépistage du CoV-2 SRAS avec un résultat négatif dans les 72 heures précédant l'embarquement ». Selon les règles approuvées, l'entreprise ANA - Aéroports de Portugal est tenue d'effectuer, dans les aéroports internationaux portugais qu'elle gère, le « contrôle de la température corporelle par infrarouge de tous les passagers arrivant sur le territoire national et d'appliquer les mesures de protection et de confinement respectives ». Ces mesures ne s'appliquent pas aux aéroports de Madère et des Açores, où s'appliquent les règles prévues par les régions autonomes. Le Conseil des ministres a également approuvé un décret-loi établissant que le non-respect par les compagnies aériennes ou l'entreprise ANA des règles définies entraînera le paiement d'amendes comprises entre 500 € et 2 000 € « pour chaque passager embarquant sans avoir démontré un test de laboratoire covid-19 négatif », et d'amendes comprises entre 2 000 € et 3 000 € « pour le non-respect de l'obligation de contrôle de la température corporelle par infrarouge à tous les passagers arrivant sur le territoire national ».*

- **L'application de suivi « Stayaway Covid » devrait être disponible en août**

Le Conseil des Ministres a donné son feu vert à l'application de suivi « Stayaway Covid », qui devrait être disponible sur les *smartphones* en août. La direction générale de la santé sera responsable du traitement des données et réglera l'intervention des professionnels de santé dans le système.

La Ministre de la Présidence, Mariana Vieira da Silva, a annoncé qu'un projet pilote avait été mis en place et devrait durer deux semaines.

L'application sera volontaire et enregistrera les données via *Bluetooth*. Dans le cas où un utilisateur de l'application a été testé positif, le professionnel de santé entrera un code d'enregistrement positif dans l'application et un avertissement sera donné aux équipements qui, selon les critères définis, ont été proches de celui de la personne infectée.

- **Les mesures de soutien au secteur vitivinicole seront portées à 18 M€**

Le Ministère de l'Agriculture a annoncé samedi 18 juillet que l'ensemble des mesures de soutien au secteur vitivinicole serait augmenté pour atteindre 18 M€ (contre 15 M€ précédemment), une décision saluée par la Confédération des agriculteurs portugais (CAP). Dans un communiqué, le cabinet de la Ministre précise que le montant des aides disponibles passera de 10 à 12 M€ pour la distillation et de 5 à 6 M€ pour le stockage.

- **Le Gouvernement annonce le lancement d'une ligne de crédit destinée aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire**

Le Gouvernement a annoncé le lancement de la ligne de crédit « FIS » (*Social Innovation Fund*), destinée à financer les initiatives en matière d'innovation et d'entrepreneuriat social des micro entreprises, des PME et des autres entités de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Cette ligne de crédit, qui a une durée de financement pouvant aller jusqu'à 10 ans, sera valable 24 mois et pourra être prolongée pour des périodes de six mois, jusqu'au 30 juin 2023. Le montant maximum de financement par opération est de 2,5 M€ et pourra aller jusqu'à 100 % du projet, sous condition d'obtenir l'accord de la banque.

L'aide dans le cadre de cette ligne de crédit comprend une garantie mutuelle allant jusqu'à 80 % du montant total et la bonification du taux d'intérêt contracté.

- **Le Gouvernement prévoit la création d'un tarif social pour les abonnements à internet**

Le Secrétaire d'Etat adjoint et à la Communication, Alberto Souto de Miranda, a annoncé la création d'un tarif social pour les abonnements à internet. Les modalités d'attribution sont en préparation mais les conditions d'accès devraient être similaires à celles du tarif social d'électricité. Il devrait prendre la forme d'un rabais sur les abonnements internet pour les ménages les plus modestes, en-deçà d'un certain seuil de revenu. A travers cette décision, le Gouvernement affirme que l'accès à internet est un bien premier et donc que l'Etat doit en garantir l'égalité d'accès.

## IMPACT ECONOMIQUE

---

- **Eurostat**

Selon les dernières données publiées par [Eurostat](#), la production industrielle a commencé à rebondir en mai en Europe et dans la zone euro par rapport au mois d'avril, mais en glissement annuel, la baisse reste cependant significative. Au Portugal, en mai, l'indicateur qui mesure la production industrielle est inférieur de 26,1 % au même mois de 2019 mais a augmenté de 2,3 % par rapport au mois d'avril. La progression est plus marquée cependant au niveau de la zone euro, du fait des premières mesures de déconfinement prises dans certains pays : la production industrielle a augmenté de 12,4 % dans la zone euro par rapport au mois d'avril, pour une baisse de 20,9 % en glissement annuel.

[L'excédent du commerce extérieur](#) de biens de la zone euro a chuté en mai à 9,4 Md€, alors qu'il représentait 20,7 Md€ en mai 2019, en raison de l'impact de la pandémie de Covid-19.

Dans la zone euro, en mai, les exportations de biens vers le reste du monde ont baissé de 29,5 %, atteignant 143,3 Md€ par rapport au même mois de l'année dernière, tandis que les importations ont baissé de 26,7 % pour s'établir à 133,9 Md€.

Le déficit budgétaire enregistré par le Portugal au premier trimestre a été le septième le plus bas parmi les pays de l'Union européenne, selon les [données](#) publiées mercredi 22 juillet par *Eurostat*. Le déficit 1,1 % du PIB correspond à la moitié de la moyenne de la zone euro (2,2 %) et de l'UE (2,3 %).

Le niveau de la dette publique du Portugal (120 % du PIB) reste cependant l'un des plus élevés de l'UE, en 3<sup>ème</sup> position derrière la Grèce (176,7 %) et l'Italie (137,6 %).

- **Banque du Portugal**

[La dernière enquête trimestrielle sur le marché du crédit de la Banque du Portugal](#) indique que « *les banques anticipent des critères plus restrictifs dans les crédits aux entreprises, surtout aux PME* » pour le troisième trimestre 2020. Une analyse sectorielle suggère que les activités liées à l'immobilier et à la construction seront les cibles des plus importantes restrictions dans les critères d'attribution des crédits. La tendance observée durant la première moitié de l'année devrait ainsi être amplifiée.

Les [données](#) publiées le 20 juillet par la Banque du Portugal, révèlent qu'en mai, les recettes touristiques ont représenté un peu plus de 260 M€, en augmentation par rapport au mois d'avril (202 M€), mais cependant au plus bas niveau jamais enregistré pour un mois de mai.

De janvier à mai, les recettes touristiques se sont élevées à 3,05 Md€, le montant le plus bas enregistré sur cette période depuis 2013. En se référant aux seuls mois d'avril et mai, à les recettes atteignent 462 M€, un point bas

depuis le début du suivi de cet indicateur en 1996. Dans ce contexte, la Confédération du tourisme du Portugal (CTP) a appelé à davantage de mesures pour soutenir le secteur.

Selon les [données](#) publiées par la Banque du Portugal le 21 juillet, en seulement deux mois, l'endettement du secteur non financier a augmenté de 17,6 Md€ pour atteindre un nouveau record en mai, à 740,7 Md€. La Banque du Portugal explique que sur ce montant, 333,7 Md€ sont liés au secteur public et 407 Md€ au secteur privé.

Après avoir enregistré la plus forte augmentation jamais enregistrée en avril, le niveau d'endettement de l'économie s'est de nouveau accru en mai pour le deuxième mois consécutif, dans une période marquée par le confinement : en mai, l'endettement des ménages, des entreprises et de l'Etat a augmenté de plus de 6 Md€.

Une partie de la hausse de l'endettement s'explique cependant par la constitution de fonds de la part de l'agence de gestion de la dette publique portugaise en prévision d'un remboursement de 8 Md€ de titres de dette arrivant à échéance en juin.

- **Gouvernement**

Selon le Ministère du Travail, à la date du 22 juillet, 200.290 travailleurs indépendants et 25.412 gérants d'entreprises avaient demandé une aide. Par ailleurs, à cette date, 877.000 personnes étaient concernées par le régime de chômage partiel.

- **Institut National de Statistiques (INE)**

Les aéroports portugais ont accueillis 82.100 passagers au mois de mai, à comparer aux 5,5 millions de passagers enregistrés en mai 2019, selon les [données](#) de l'INE. La même tendance est observée pour le fret et le nombre total de vols, qui a diminué de plus de 92 % par rapport au mois de mai de l'année dernière.

Au cours des cinq premiers mois de l'année, la France a été le principal pays d'origine et de destination des passagers accueillis dans les aéroports nationaux. Le Royaume-Uni, deuxième principal pays d'origine et de destination des visiteurs, a affiché la plus forte réduction du nombre de passagers débarqués et embarqués (-64,9 % et -61,1 %, respectivement).

- **Tribunal des Comptes**

Plus de la moitié des aides de l'Etat octroyées pendant les « *trois premiers mois de la pandémie* » (de mars à mai) correspond à un report des paiements d'impôts.

Selon une [étude](#) du Tribunal des comptes sur le suivi de l'exécution budgétaire de mars à mai, le paquet de mesures de réponse à la pandémie de Covid-19 officiellement mis en œuvre au cours de ces trois mois au niveau de l'administration centrale et de la sécurité sociale s'élève à « *1 722 M€ jusqu'à fin mai* ».

Sur ce total, près de 870 M€ (soit 50,5 % du paquet d'aides exécuté entre mars et mai) sont des impôts qui ont été reportés, mais qui devront être néanmoins, payés ultérieurement.

Le report des retenues à la source des impôts sur les revenus et sur les sociétés (IRS et IRC) s'élève à 141,9 M€, le report des paiements de TVA s'élève à 625,2 M€ et la suspension des saisies fiscales représente 101,6 M€, selon l'enquête de la Cour des Comptes, soit un total de 869 M€.

- **EY**

[L'édition 2020 du baromètre pour l'attractivité du Portugal du cabinet de conseil EY](#) révèle que le Portugal était, en 2019, la huitième économie de l'Union européenne la plus attractive pour les investisseurs étrangers. Le pays a attiré un nombre record de projets d'investissement directs étrangers (IDE) avec 158 projets annoncés ; les Etats-Unis sont le principal pays en termes de projets d'investissement annoncés. Le secteur numérique reste le plus dynamique, suivi de la production d'équipements de transport (automobile, aéronautique) et des services aux entreprises.

Les analystes d'EY considèrent que sur les 158 projets d'IDE annoncés, environ 20 % risquent cependant d'être reportés, fortement ajustés ou annulés, du fait des conséquences économiques de la crise sanitaire. Cette réduction est cependant inférieure à la moyenne européenne (de 35 à 50 %), du fait de la part importante des investissements envisagés dans le numérique, peu exposé à la crise.

- **Conseil National des Superviseurs Financiers (CNSF)**

D'après [le dernier rapport](#) du CNSF, le Portugal a été l'un des pays européens les plus « *généreux* » concernant les moratoires sur les crédits, s'agissant notamment leur durée, contrairement aux lignes de crédits où le Portugal a été moins « *généreux* » que les autres Etats-membres. Le rapport souligne surtout l'asymétrie des réponses apportées au niveau européen, en particulier dans la première phase de la crise, qui devrait renforcer les divergences de trajectoire en termes de reprise économique et avec un impact « *différencié également en termes de stabilité financière* ». Le rapport souligne notamment la faiblesse du montant des lignes de crédit mises en place par le Portugal (13 Md€, soit environ 6 % du PIB), soit l'avant-dernier Etat membre en termes de montant, juste devant la Finlande (5 % du PIB).

Le CNSF avertit que ces « *disparités entre les différents dispositifs nationaux peut contribuer à exacerber les inégalités* », notamment en termes de capitalisation et de la qualité des actifs du secteur bancaire.

Pour les moratoires sur les crédits, le Portugal, au côté de la Slovaquie, a mis en place le dispositif le plus « *généreux* » d'Europe avec une durée totale de 12 mois (fin au 31 mars 2021). Pour rappel, la Banque du Portugal avait récemment alerté sur le fait que les conséquences économiques et financières de la pandémie se prolongeraient après la fin des moratoires, ce qui pourrait entraîner une hausse des impayés, d'où l'importance d'accompagner les moratoires par « *d'autres mesures de soutien à la liquidité et à la solvabilité des agents économiques* ».

- **Institut pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (IEFP)**

Les données publiées lundi 20 juillet par l'IEFP illustrent clairement l'impact de la pandémie dans la région de l'Algarve. Le tourisme étant sévèrement pénalisé, le nombre de chômeurs inscrits dans la région a atteint 26 140 personnes à la fin du mois de juin, soit une augmentation de 232 % par rapport au mois de juin de 2019.

Au total, le nombre de chômeurs inscrits dans les centres d'emploi fin juin au Portugal (406 665), a augmenté de 36,4 % par rapport au même mois de l'an dernier, malgré une légère baisse par rapport au mois de mai.

- **Centre d'études et de sondages d'opinion (CESOP)**

Selon [une enquête](#) réalisée par le Cesop de l'Université catholique de Lisbonne, pour le journal *Público* et RTP, 66 % du total des personnes interrogées, entre le 13 et le 17 juillet s'attendent à davantage d'austérité au cours

des deux prochaines années. Parmi les répondants, 71 % pensent qu'en 2022, il y aura moins d'emplois et 67% pensent que l'économie va se dégrader.

Selon ce sondage, 29 % des personnes interrogées estiment désormais que leur ménage perçoit un revenu inférieur à celui d'avant la crise, et 16 % estiment qu'il représente moins de la moitié de ce qu'elles gagnaient avant la pandémie. Cependant, la majorité des répondants estime ne pas avoir subi de baisse de revenus (67 %).

- **Association Automobile du Portugal (ACAP)**

[Selon l'ACAP](#), la production automobile a diminué de 20 % en juin par rapport au même mois de 2019. L'usine *Autoeuropa* est presque entièrement responsable de cette baisse dans la mesure où les usines *PSA* de Mangualde et *Fuso Trucks* de Tramagal ont retrouvé leur production de juin 2019. Sur l'ensemble du premier semestre 2020, la production automobile a diminué de 36,2 % en glissement annuel.

**Responsable de la publication :** Stanislas Godefroy

Ambassade de France à Lisbonne,  
Service économique  
R. Santos-O-Velho 5,  
1249-079 – Lisbonne

**Rédigé par :** Noémie Costa

**Abonnement/désabonnement :**  
[lisbonne@dgtresor.gouv.fr](mailto:lisbonne@dgtresor.gouv.fr)



**Internet :** [\\_https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/PT](https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/PT)

**Suivez-nous sur Twitter :** [@DGTresor\\_Iberia](https://twitter.com/DGTresor_Iberia) 

**Copyright :** Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Lisbonne

**Clause de non-responsabilité :**

*Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.*

*Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*

## LIENS INTERNET UTILES

---

### **Sur les mesures prises en France :**

Site du ministère de l'économie et des finances :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>  
<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb>

Site du ministère du travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

### **Pour les investisseurs en France et les entreprises françaises exportatrices :**

Sites de Business France :

<https://www.plateforme-attractivite.com/sommaire-choose-france/>  
<https://www.businessfrance.fr/information-coronavirus-covid-19>  
<https://www.teamfrance-export.fr/infos-pays-covid-19#>

### **Sur les mesures prises et la conjoncture au Portugal :**

Site dédié à la réponse des autorités publiques au Covid-19 (« *Estamos on* ») :

<https://covid19estamoson.gov.pt/medidas-de-apoio-emprego-empresas/>

IAPMEI : <https://www.iapmei.pt/Paginas/Medidas-de-apoio-as-empresas-relacionadas-com-o-im.aspx>

Confédération portugaise des entreprises : <https://cip.org.pt/covid-19-informacoes-as-empresas/>

Chambre de commerce et d'industrie luso-française : <https://www.ccilf.pt/coronavirus-actualites.html>

**Indicateurs de conjoncture** - site du Cabinet de Stratégie et d'Etudes (GEE) du ministère de l'économie :

<https://www.gee.gov.pt/pt/destaques/30014-covid-19>

Rapport de Informa D&B sur l'impact de la crise sur l'économie portugaise :

<https://biblioteca.informadb.pt/read/document.aspx?id=2624>

### **Sur les mesures de protection recommandées :**

**Au Portugal** : manuel de la Direction générale de la santé :

<https://www.dgs.pt/documentos-e-publicacoes/saude-e-trabalho-medidas-de-prevencao-da-covid-19-pdf.aspx>

Recommandations de l'Autorité pour les Conditions de Travail (ACT) :

[https://www.act.gov.pt/\(pt-PT\)/Itens/Noticias/Documents/19\\_MEDIDAS-280420.pdf](https://www.act.gov.pt/(pt-PT)/Itens/Noticias/Documents/19_MEDIDAS-280420.pdf)

**En France** : fiches du ministère du travail pour aider à la mise en œuvre des mesures de protection :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

### **Sur les mesures prises par l'Union européenne :**

[https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/economy\\_fr](https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/economy_fr)

**Un suivi du secteur agricole ibérique** est disponible sur le site de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/International/Exporter-vers/Coronavirus/Espagne-Portugal>